RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13754
Numéro SIREN : 803 204 312
Nom ou dénomination : AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2017 sous le numéro de dépôt 109752

1711344301

DATE DEPOT :	2017-10-31
NUMERO DE DEPOT :	2017R109752
N° GESTION :	2014B13754
N° SIREN :	803204312
DENOMINATION :	AVIVA IMPACT INVESTING FRANCE
ADRESSE :	102 C rue Amelot 75011 Paris
DATE D'ACTE :	2017/10/12
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le 09 OCT. 2017
Sous le N° 43 13752
R109752

Aviva Impact Investing France
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 000
Siège social est sis 102 rue Amelot – 75011 Paris
RCS Paris 803 204 312

PROCES VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

PG 1210 2017. C2

L'an deux mille dix sept

Et le 12 octobre 2017, par consultation électronique, la Société Anonyme d'Assurance Vie et de capitalisation Aviva Vie, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805, et dont le siège social est sis Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes ; représentée par Philippe Taffin et la SAS Le Comptoir de l'Innovation, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 978 582 ; et dont le siège social est sis 102C rue Amelot 75011 PARIS et représentée par M. Jean-Michel Lécuyer,;

- **Associés de la société Aviva Impact Investing France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 803 204 312 et dont le siège social est sis 102-C, rue Amelot – 75011 PARIS, convoqués par communication écrite par son Président Le Comptoir de l'Innovation représentée par Monsieur Jean-Michel Lécuyer, doivent se réunir pour l'Assemblée Générale Ordinaire par consultation électronique :**

La totalité des actionnaires étant présents, le Président déclare que les actionnaires ont renoncé au délai de 15 jours prévu par les statuts ; le présente réunion est considérée comme valablement convoquée.

Les actionnaires, tous présents, lui donnent acte de cette déclaration dont ils reconnaissent la sincérité et renoncent par suite à se prévaloir de toute action en nullité.

Le Président déclare que les documents visés par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

RESOLUTION N°1

CONSTATION DE LA DEMISSION DE LA SAS LE COMPTOIR DE L'INNOVATION DE SON MANDAT DE PRESIDENT

Les Associés constatent la démission de la SAS Le Comptoir de l'Innovation de son mandat de Président de la SAS Aviva Impact Investing France en date du 12 octobre 2017, et ce par lettre datée du 01 octobre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Suite à la démission de la SAS Le Comptoir de l'Innovation de son mandat de Président de la Société en date du 12 octobre 2017, les associés décident de nommer la SAS INCO, au capital de 31 100 euros, dont le siège social est 71 rue

Saint Antoine 75004 Paris et enregistrée au RCS de Paris 832 283 766, Président de la Société à partir du 12 octobre 2017 pour le temps restant du mandat conformément à l'article 14 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3

POUVOIRS POUR FORMALITES

Les associés donnent tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes formalités notamment les formalités de dépôt des comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

INCO
Président de la SAS Aviva Impact Investing France
Représenté par son Président Nicolas Hazard

